

Séance du 26 juillet 2024



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-six juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-sept juillet, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 9
Votants : 9
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Séverine CELLE - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY -
Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL -
Virginie MONTES - Catherine MOREL

ABSENTS : Lionel PEYRELONG

EXCUSES : Jean-Baptiste SANGLARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Séverine CELLE

OBJET : Subvention à l'Association pour le Renouveau de la Chèvre du Massif Central

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'Association pour le Renouveau de la Chèvre du Massif Central (ARCMC) pour l'organisation de la foire aux Chèvres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'allouer une subvention d'un montant de **1 000.00 €** (mille euros) à l'ARCMC.
- **Précise** que cette subvention sera imputée au compte 6574, subventions diverses, du budget communal.
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires au versement de cette subvention.

Fait et délibéré en Mairie
le 26 juillet 2024
Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le



AR Prefecture

043-214301863-20240726-24_07_009-DE
Reçu le 30/07/2024